

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1317 Décisions concernant les Ministères

n° 1317

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 décembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Le Caporal Hassan Ibrahim, mle 78, est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté, pour compter du 14 décembre 1960. Il sera ravalé des contrôles de la Garde Territoriale ledit jour et recevra le certificat de bonne conduite. ces locaux percevra une allocation viagère annuelle d'anciennete de quarante quatre mille six cents francs, payable trimestriellement.